
Parcelle(s) : 787, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 836, 848, 859

Zone : village

ISOS : site d'importance régionale, objectif de sauvegarde A pour noyau villageois et pour jardins au centre

Recensement architectural : note 2 pour bât. No 402 a, b et c ; note 3 pour bât. No 392, 397, 415 et 416

Description urbaine, architecturale et paysagère

Situé légèrement en marge du noyau villageois d'origine, le secteur considéré a subi des transformations et des ajouts ponctuels engendrés par le développement urbain et l'accroissement du trafic dès le début du 20^{ème} siècle, notamment le long de la RC 780. Cette composante lui confère un aspect quelque peu hétéroclite, sans toutefois remettre en cause son appartenance au vieux village de Clarens, comme en témoignent les maisons d'origine rurale situées le long de la rue des Artisans.

Une des qualités majeures du village de Clarens est le maintien jusqu'à nos jours des jardins et des vergers prolongeant le bâti sur tout le flanc ouest. Cet îlot de verdure, qui forme un espace de transition remarquable entre le village et l'urbanisation récente, se prolonge au-delà de la rue des Artisans jusqu'au cœur du secteur considéré.

Principes urbanistiques à respecter

Les espaces verts figurant en plan ne peuvent être bâtis ni être utilisés à des fins de stationnement ou de circulation des véhicules. Toutefois, sur les parcelles 836 et 848, un parking souterrain collectif, d'un seul niveau, peut être aménagé conformément aux indications portées sur le plan, à condition que soit restitué en surface un espace de jardins potagers et de détente, dans l'esprit des prolongements privatifs traditionnels du village.

Les bâtiments présentant des qualités historico-architecturales évidentes (notes 2 à 4 du recensement architectural) seront maintenus ou reconstruits dans le respect de leur typologie d'origine.

Les autres bâtiments existants peuvent être démolis et reconstruits selon les indications figurant sur le plan (nombre de niveaux). De plus, ils doivent être conçus dans l'esprit de la zone village, notamment en recréant un rythme de bâtiments étroits (largeur de façade 5 à 8 m), restituant le principe d'un parcellaire villageois. Il en va de même avec les autres espaces constructibles figurant sur le plan.

Le mur de clôture situé le long de la rue des Artisans sera maintenu.

Recommandations

Des servitudes seront établies conjointement à la délivrance des permis de construire pour permettre la réalisation des circulations piétonnes figurant sur le plan.



Rue des artisans, dégagement visuel des deux côtés de la rue

Vue depuis la rue des artisans en direction du lac, parcelle 836

Vue depuis la rue des artisans sur la parcelle 811 (entrée possible pour un parking enterré)

Vue de la rue du lac sur les parcelles 805 et 809

Commune de Montreux

Élément du patrimoine communal No3

Site : Vieux-Clarens



Légende

- périmètre du plan
- ▨ bâtiment à conserver
- ▩ bâtiment existant
- ▭ aire d'implantation des constructions
- ○ ○ circulation piétonne
- ▨ (green) aire de jardins et vergers
- ▨ (yellow) aire de cours et de places
- ▶ desserte et accès véhicules
- 4+C nombre de niveaux
- (dashed) périmètre parking enterré

Situation



VIEUX-CLARENS

